



Conseil économique et social

Distr. générale
29 décembre 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest sur les travaux de sa vingt-huitième réunion

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport du Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts pour l'Afrique de l'Ouest sur les travaux de sa vingt-huitième réunion.

* E/ECA/COE/44/1.



A.25-01360 (F)

Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest sur les travaux de sa vingt-huitième réunion

Introduction

1. La vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Niamey les 5 et 6 novembre 2025, dans un format hybride ouvert à une participation en personne et en ligne. La réunion avait pour thème « Exploiter la technologie numérique pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique de l'Ouest ».

2. La réunion a réuni plus d'une centaine de participants, dont des représentants des 15 membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) desservis par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

3. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées : Bureau du Coordinateur résident au Niger et Programme des Nations Unies pour le développement.

4. Des représentants des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales suivantes étaient présents : Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest, Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma, Autorité du bassin du Niger, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque d'investissement et de développement, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Fonds africain de solidarité, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

5. Des observateurs des réseaux et organisations du secteur privé, des organisations de la société civile et des universités suivants étaient présents : Association nationale des commerçants nigérians (NANTS), Compass Global Business Services et Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO).

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

6. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Président du Bureau sortant du Comité intergouvernemental, Cheikh Modou Thiam ; par la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, Ngoné Diop ; et par le Conseiller spécial du Premier Ministre du Niger, Hamma Hamadou, représentant le pays hôte.

7. M. Thiam a évoqué la mise en œuvre réussie des recommandations adoptées lors de la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental, félicitant le Bureau sous-régional des efforts soutenus qu'il avait déployés pour assurer ses prestations auprès des États dans un contexte mondial complexe et en dépit des contraintes structurelles actuelles. Il a souligné l'importance que revêtait l'engagement collectif pour assurer un développement durable, résilient et partagé dans la sous-région, et a réitéré le soutien continu du Bureau sortant au nouveau Bureau.

8. La Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié le Bureau sortant pour ses conseils. Elle a réaffirmé la détermination sans faille de la CEA à

soutenir ses membres dans le contexte économique et financier actuel. Évoquant le renforcement des synergies régionales, elle a indiqué que les organisations intergouvernementales et le Bureau sous-régional tireraient de plus en plus parti de leur plateforme collective pour répondre aux défis nationaux de manière collaborative et opportune dans les domaines du financement du développement, des changements climatiques, des données et statistiques, et de l'eau et de l'énergie. Elle a souligné que la crise mondiale actuelle constituait une occasion de trouver des solutions innovantes destinées à faciliter les trajectoires nationales vers la transformation économique et le développement durable qui ne laissent personne de côté.

9. M. Hamadou a déclaré la réunion officiellement ouverte. Il a inscrit celle-ci dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques, la flambée des prix des matières premières et les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a fait valoir que le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures était indispensable à la sauvegarde de la souveraineté et au renforcement du contrat social avec le grand public, soulignant que la dépendance à l'égard des financements extérieurs a dévoilé les limites de ceux-ci. Il a exhorté les participants à participer activement aux débats sur les stratégies visant à moderniser les systèmes budgétaires, à taxer le secteur numérique et les entreprises multinationales et à mettre en place des synergies régionales plus fortes pour lutter contre les flux financiers illicites et élargir l'assiette fiscale, conformément au thème de la réunion.

II. Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

10. Les pays suivants ont été élus pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Sierra Leone
Vice-Président :	Gambie
Rapporteur :	Sénégal

III. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]

11. Un représentant du secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire (ECA/SRO-WA/ICSOE/28/1) et le projet de programme de travail (ECA/SRO-WA/ICSOE/28/2). Le Président a proposé des amendements aux deux documents, lesquels ont été approuvés par le Comité intergouvernemental ; les amendements avaient été diffusés de manière informelle avant la réunion. L'ordre du jour suivant a ensuite été adopté, sous sa forme modifiée :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Exposé et débat sur le thème « Exploiter la technologie numérique pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique de l'Ouest ».
5. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest : examen du profil sous-régional.
6. Examen de la mise en œuvre des programmes et des initiatives spéciales de développement régionaux et internationaux en Afrique de l'Ouest.

7. Questions statutaires : Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest (octobre 2024-septembre 2025) et programme de travail pour 2026.
8. Présentation des initiatives phares de la Commission économique pour l'Afrique.
9. Examen et adoption des projets de recommandations du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest.
10. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la réunion.

IV. Exposé et débat sur le thème « Exploiter la technologie numérique pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique de l'Ouest » [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentations

12. Un représentant du secrétariat a présenté le thème en faisant ressortir le rôle essentiel que jouait la mobilisation des ressources intérieures pour combler le déficit de financement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Il a été noté que, lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, un appel avait été lancé pour que les pays mobilisent des ressources publiques intérieures et les mettent au service du développement durable en renforçant les systèmes budgétaires, en les rendant plus progressistes et en assurant un recouvrement efficace des recettes. La mobilisation des ressources intérieures avait été entravée en Afrique de l'Ouest par la faible couverture fiscale, la mauvaise administration de l'impôt, l'insuffisance des infrastructures numériques, les mesures d'incitation fiscale excessives, les flux financiers illicites et une coordination fragmentée entre les États de la sous-région. Le ratio moyen impôts/PIB dans les États membres de la CEDEAO était estimé à 14,4 % en 2022, ce qui était inférieur à la moyenne continentale de 16 %¹. Le passage au numérique a offert une occasion transformatrice d'accroître la mobilisation des ressources intérieures, et certains pays d'Afrique de l'Ouest avaient manifesté une volonté de mettre à profit les applications numériques à cette fin. Selon des données récentes, les pays ayant adopté des technologies de transfert d'argent par téléphonie mobile avaient vu leurs recettes fiscales augmenter de 12 % en moyenne².

13. Le Directeur principal du Département du suivi, de la recherche et de la planification de l'Administration nationale des recettes fiscales de Sierra Leone, Philip Kargbo, a fait part de l'expérience de son pays dans la mise en œuvre d'un système intégré d'administration fiscale. Il a indiqué que la Sierra Leone était en train de numériser l'administration fiscale afin de promouvoir la coopération en temps réel ; d'améliorer la gestion interne des données ; d'améliorer l'efficacité et de renforcer la confiance ; d'augmenter les recettes

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de l'Union africaine et Forum sur l'administration fiscale africaine, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 – La facilitation et la confiance comme moteurs de la conformité fiscale volontaire dans certaines administrations fiscales africaines* (Paris, OCDE, 2024).

² GSM Association, *Driving digital transformation of African economies: evidence and methodology document* (Conduire la transformation numérique des économies africaines : données probantes et document méthodologique) (Londres, 2024).

et de réduire les charges pesant sur les contribuables. Ce processus avait rendu possible le dépôt électronique des déclarations fiscales et un meilleur suivi de la conformité. En conséquence, les taux de conformité s'étaient améliorés ces dernières années, en particulier pour le paiement à la source, qui était passé de 64 % en 2021 à 92 % en 2024 pour les grands contribuables. L'amélioration de la transparence et de la responsabilité avait permis d'accroître la confiance des contribuables. Les défis liés à la transition numérique en Sierra Leone comprenaient la dépendance exclusive vis-à-vis d'un seul prestataire, le manque de capacités, la sécurité des données, la qualité des données et la résistance aux réformes. La gestion du changement, la formation du personnel, l'adhésion des cadres supérieurs, une approche à l'échelle de l'État, des projets pilotes et l'intégration avec les services bancaires étaient autant d'éléments importants du processus de transformation numérique dans ce pays qui avaient permis de tirer des enseignements dont d'autres pays pourraient s'inspirer. Parmi les efforts en cours dans le domaine de la transformation numérique figuraient la mise au point de systèmes internes visant à éviter la dépendance exclusive vis-à-vis d'un seul prestataire, et des améliorations en matière d'interopérabilité des systèmes électroniques gouvernementaux.

14. Le Chef de la Division de la fiscalité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a présenté les grands projets en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la gestion des finances publiques, y compris l'harmonisation des législations fiscales et le programme de transition fiscale visant à renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour compenser la baisse de la fiscalité extérieure liée à la libéralisation des échanges dans le cadre du tarif extérieur commun de son organisation et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a ajouté que d'autres initiatives importantes comprenaient la mise en place d'un système de gestion fiscale numérisé ; l'interconnexion des systèmes informatiques pour une plus grande synergie ; la mise en place d'un système de facturation électronique pour optimiser la perception des recettes ; et la dématérialisation des procédures d'enregistrement des actes, de délivrance des reçus d'achat et de contrôle fiscal. Les innovations apportées à la gestion des finances publiques avaient donné des résultats dans la transformation numérique de l'administration fiscale et des systèmes de paiement, mais il restait encore des défis à relever, notamment les allocations budgétaires limitées accordées aux administrations fiscales, la taille importante du secteur informel, l'inefficacité des politiques destinées à améliorer le recouvrement des impôts et le manque de sécurité des systèmes de paiement et d'enregistrement numériques.

B. Débat

15. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont penchés essentiellement sur la réduction de la corruption liée à la dématérialisation des systèmes de paiement et sur l'amélioration de l'efficacité de la collecte des impôts, tout en exprimant leur crainte quant aux éventuelles pertes d'emplois liées à la dématérialisation des opérations fiscales. Ils ont mis l'accent sur la mise en œuvre réussie de la facturation numérique dans les États membres de l'UEMOA, en particulier au Bénin et au Niger, qui avait permis d'accroître le respect des obligations fiscales de la part des sociétés à participation restreinte. En outre, les participants ont souligné l'immensité du secteur informel dans la sous-région et la nécessité de combler le fossé numérique afin de ne laisser personne de côté.

16. Le Comité intergouvernemental a pris note de l'expansion du passage au numérique de l'économie, en particulier le développement du commerce numérique, qui avait contribué à l'efficacité de la dématérialisation des administrations fiscales. Les participants ont débattu des risques liés à l'exclusion des contribuables des zones rurales, qui avait entraîné des inégalités

au détriment des contribuables du secteur formel par rapport à ceux du secteur informel, ainsi que des risques liés à la cybersécurité dans le processus de dématérialisation fiscale, et ce malgré la mise en place de systèmes de sauvegarde. Les participants ont également souligné qu'il fallait de mieux organiser le secteur informel afin de contribuer plus efficacement à la mobilisation des recettes fiscales. Ils ont soulevé la question de la double imposition comme un sujet de préoccupation dans la gestion des finances publiques en Afrique de l'Ouest. En outre, les participants ont examiné des exemples de réussite en Afrique – tels que l'obligation-diaspora et d'autres contributions nationales servant à financer le Grand barrage de la Renaissance éthiopienne – et en Asie, et ont demandé au secrétariat de documenter ces exemples de réussite ainsi que les meilleures pratiques.

V. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest : examen du profil sous-régional [point 5 de l'ordre du jour]

A. Présentation

17. Un représentant du secrétariat a présenté des éléments tirés du rapport présentant le profil socioéconomique de la sous-région (ECA/SRO-WA/ICSOE/28/4). Il a été noté que, bien que la croissance du PIB de la sous-région (4,2 %) soit l'une des plus élevées du continent, la forte inflation de 19,2 %, le déficit budgétaire de 4,2 % du PIB et la dette publique de 58,5 % du PIB demeurent des défis qui ont été exacerbés par l'insécurité persistante, les chocs climatiques et l'incertitude sur la scène mondiale, qui n'ont cessé de menacer la stabilité. La jeune population de l'Afrique de l'Ouest était à même de fournir un dividende démographique qui pourrait être mis à profit par le biais d'investissements dans le capital humain et la création d'emplois. Le taux d'emploi informel de 91,6 %, les inégalités entre hommes et femmes et l'aggravation de l'insécurité alimentaire restaient des défis à relever. Le ratio moyen impôts/PIB s'était établi à 14,4 % en 2022, ce qui était inférieur au seuil de référence de 15 % nécessaire à une croissance soutenue, et mettait en évidence la nécessité de moderniser et de dématérialiser les systèmes fiscaux, d'améliorer la mise en conformité et de rationaliser les exonérations fiscales. La mise à profit de la technologie numérique et de l'intelligence artificielle pourrait transformer la mobilisation des ressources intérieures et renforcer la transparence. Les modes de financement novateurs, notamment les obligations vertes et bleues, les pensions de retraite, les envois de fonds, les « sukuk » et la conversion de dettes en mesures en faveur du climat, pourraient offrir une nouvelle marge de manœuvre budgétaire en faveur du développement inclusif et durable. Dans l'ensemble, la technologie numérique et l'intelligence artificielle avaient été de puissants catalyseurs de la transformation en Afrique de l'Ouest, favorisant l'efficacité, l'innovation et l'investissement dans le capital humain et la croissance durable.

B. Débat

18. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité d'harmoniser les efforts aux niveaux national et sous-régional pour renforcer la mobilisation des recettes intérieures. Ils ont insisté sur l'importance d'investir dans le capital humain et ont noté qu'il était essentiel de lutter contre la corruption et de remédier aux faibles niveaux d'éducation et de confiance des contribuables afin d'améliorer la gouvernance et l'exécution budgétaire. Les exonérations fiscales devaient être rationalisées pour s'assurer qu'elles se justifiaient sur le plan économique, et des mesures d'incitation pourraient être introduites pour promouvoir le respect volontaire des obligations fiscales. Le

secteur privé avait joué un rôle important dans les modes de financement novateurs. Les participants ont fait ressortir l'épineux dilemme que posait la promotion d'une politique budgétaire axée sur le soutien aux personnes vivant dans la pauvreté sans pour autant compromettre l'efficacité de la mobilisation des recettes fiscales. Ils ont débattu des moyens d'attirer davantage d'investissements étrangers directs et de l'importance de ceux-ci dans le financement des projets d'infrastructure et du développement durable, en appelant à de meilleures possibilités de financement de l'action climatique comme des exemples de mécanismes de financement novateurs.

C. Initiative « Au-delà du PIB »

19. Dans le cadre des consultations en cours sur le Groupe d'experts de haut niveau chargé d'aller au-delà du PIB, la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a présenté l'initiative « Au-delà du PIB », qui avait été incluse en tant que mesure dans le Pacte pour l'avenir adopté par l'Assemblée générale en septembre 2024³. Cette initiative visait à améliorer le PIB en tant qu'indicateur du développement en y ajoutant de nouvelles dimensions, sans toutefois le remplacer, afin de préserver la confiance du public dans cet indicateur tout en indiquant clairement qu'il était insuffisant en soi. Le Secrétaire général avait créé le Groupe d'experts de haut niveau, qui avait procédé à des consultations avec les parties prenantes afin de proposer un petit nombre d'indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables qui venaient compléter le produit intérieur brut ou ne se limitaient pas à celui-ci, et qui étaient fondés sur un cadre holistique, centré sur l'être humain et composé de quatre principes fondamentaux, à savoir le bien-être, la durabilité, l'égalité et l'inclusivité. Le Groupe d'experts de haut niveau utilisait une approche systémique et s'appuyait sur les travaux déjà réalisés par d'autres entités, notamment la Commission de statistique, et sur les cadres existants, tels que le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Système de comptabilité environnementale et économique et l'épargne nette ajustée.

20. Les participants ont proposé que l'initiative « Au-delà du PIB » soit multiforme et intègre des dimensions telles que le capital humain et l'investissement, qui avaient eu des effets de catalyseur sur les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable. Le succès de la nouvelle mesure pourrait cependant être entravé par l'insuffisance de la collecte de données, qui constituait l'une des principales difficultés pour les pays de la sous-région.

VI. Examen de la mise en œuvre des programmes et des initiatives spéciales de développement régionaux et internationaux en Afrique de l'Ouest [point 6 de l'ordre du jour]

A. Présentation

21. Un représentant du secrétariat a présenté les conclusions figurant dans le rapport sur les progrès accomplis par les États d'Afrique de l'Ouest dans la réalisation des objectifs de développement durable (ECA/SRO-WA/ICSOE/28/5), axé sur les objectifs 6, 7, 9, 11 et 17, conformément au thème du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2026, et sur les objectifs 1, 2 et 16, qui étaient considérés comme prioritaires en Afrique de

³ Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

l’Ouest. Les conclusions permettaient de déduire que l’Afrique de l’Ouest avait progressé dans la réalisation des objectifs, mais que le rythme était trop lent pour que ces derniers soient atteints d’ici 2030. Des défis persistants, notamment la pauvreté, l’insécurité alimentaire, les risques liés à la sécurité et les chocs climatiques, n’avaient cessé d’entraver les progrès. L’accès à l’énergie propre et à l’électrification complète étaient restés limités, ce qui avait entravé l’industrialisation et affecté le bien-être dans la sous-région. Bien que des progrès modestes aient été réalisés dans le domaine de l’eau et de l’assainissement, les déficits d’infrastructures et les lacunes dans les données avaient continué de poser des problèmes.

22. Le représentant du secrétariat a ensuite décrit les résultats d’un exercice de simulation mené en Guinée, au Libéria, au Niger et au Nigéria pour montrer comment une meilleure mobilisation des ressources intérieures pourrait servir d’instrument pour renforcer les efforts visant à atteindre les objectifs en Afrique de l’Ouest, en particulier l’objectif 6, qui visait à garantir l’accès de tous à des services d’alimentation en eau et d’assainissement gérés de façon durable, et l’objectif 7, consistant à garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Il ressortait clairement des conclusions que la réalisation du ratio impôts/PIB recommandé de 15 % pourrait faire progresser de manière significative la réalisation des objectifs dans tous les pays d’Afrique de l’Ouest. Au Libéria, il permettrait à environ 212 000 personnes supplémentaires d’avoir accès à l’électricité et à 23 000 personnes supplémentaires d’avoir accès aux services d’assainissement de base. L’impact le plus important se produirait au Nigéria, où quelque 24,5 millions de personnes bénéficieraient d’un accès à l’électricité et 19,7 millions d’un accès aux services d’assainissement de base. En Guinée, 2,3 millions de personnes supplémentaires auraient accès à l’électricité et 1,1 million de personnes supplémentaires auraient accès aux services d’assainissement. Au Niger, 6,2 millions de personnes auraient accès à l’électricité et 2 millions auraient accès à l’assainissement. Les résultats ont permis de souligner le potentiel de transformation d’une meilleure mobilisation des ressources intérieures au service de la réalisation des objectifs.

B. Débat

23. Les participants ont exprimé leur intérêt à en apprendre davantage sur l’impact de la dette sur les progrès vers la réalisation des objectifs en Afrique de l’Ouest, en particulier s’agissant de son rôle dans le financement des investissements axés sur les objectifs. Ils ont cherché à mieux comprendre le rôle de la transformation numérique de l’économie, en général, et de la dématérialisation des administrations fiscales, en particulier, dans la réalisation des objectifs. Enfin, les participants ont recommandé que chaque édition future du document actuellement connu sous le nom de « Rapport sur les progrès accomplis par les États d’Afrique de l’Ouest dans la réalisation des objectifs de développement durable » comporte une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des aspirations énoncés dans l’Agenda 2063 : L’Afrique que nous voulons, de l’Union africaine.

VII. Questions statutaires : Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Ouest (octobre 2024-septembre 2025) et programme de travail pour 2026 [point 7 de l’ordre du jour]

A. Présentation

24. La Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Ouest a présenté le rapport sur les activités du Bureau sous-régional (novembre 2024-septembre 2025) ainsi que le programme de travail pour 2026 (ECA/SRO-WA/ICSOE/28/6). Elle a souligné que, conformément aux principales fonctions de réflexion, de mobilisation et d’appui de la CEA, le Bureau sous-régional avait structuré son travail autour de quatre axes stratégiques, à savoir le dividende démographique pour le développement ; la diversification économique et l’industrialisation ancrées dans la Zone de libre-échange continentale africaine ; la stabilité macroéconomique et la planification du développement économique ; et les changements climatiques et la transition numérique. Elle a souligné les résultats significatifs obtenus dans l’accomplissement du mandat du Bureau sous-régional, qui consistait à favoriser la stabilité macroéconomique, la croissance inclusive et l’intégration régionale. Ces réalisations comprenaient notamment une meilleure mobilisation des ressources intérieures par le biais de réformes budgétaires et de diagnostics fiscaux en Sierra Leone et au Togo ; une mise en œuvre plus rigoureuse de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine au Nigéria par le renforcement du pouvoir d’action des femmes et des jeunes afin qu’ils puissent tirer parti d’outils innovants pour les douze produits les plus commercialisés ; et le renforcement de la planification du développement au Libéria par l’intégration, à l’aide de la boîte à outils pour la planification et l’établissement de rapports intégrés, du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 dans le nouveau programme national de développement du pays et par l’adoption du programme national.

25. S’agissant du dividende démographique, le Bureau sous-régional avait contribué à mettre en place des cadres de budgétisation à cet égard au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et au Togo, ce qui avait facilité la préparation des budgets nationaux pour l’exercice 2026, renforçant ainsi l’alignement des ressources sur les priorités relatives au dividende démographique. En outre, le Bureau sous-régional avait lancé une plateforme régionale de suivi numérique et formé des experts nationaux. À Cabo Verde, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Nigéria et au Sénégal, le Bureau sous-régional avait contribué à l’élaboration ou à la finalisation de stratégies nationales, ou de certains de leurs aspects, sur la mise en œuvre de l’Accord. Il s’agissait notamment de l’élaboration d’une stratégie de commerce des services en Guinée pour libérer le potentiel d’exportation national et soutenir le Programme Simandou 2040 du pays ; de l’élaboration d’outils d’accès au marché intra-africain au Nigéria – un guide à l’exportation et une plateforme de commerce électronique – destinée aux femmes et aux jeunes entrepreneurs ; et, à Cabo Verde, de l’élaboration d’une stratégie nationale. Malgré la persistance de vents contraires au niveau mondial, le Bureau sous-régional avait maintenu son engagement en faveur du développement durable. Le programme 2026 aurait pour priorités l’administration de la dette, l’élargissement d’une budgétisation sensible au dividende démographique, un financement accru de l’action climatique et la mise en place de plateformes plus solides pour la collaboration entre les entités des Nations Unies et les organisations régionales.

B. Débat

26. Au cours du débat qui a suivi, le Comité intergouvernemental a salué le Bureau sous-régional pour ses résultats et l'appui constant qu'il apportait aux États face aux défis actuels sur les scènes mondiale et régionale. Un représentant du secteur privé a salué l'engagement constant de la CEA à collaborer avec les micro-, petites et moyennes entreprises et à les soutenir, celles-ci étant indispensables à la croissance économique et à la création d'emplois dans la région. Des obstacles financiers importants, tels que le coût de la participation aux expositions commerciales, étaient restés prohibitifs pour bon nombre de ces entreprises ; les participants ont donc encouragé la CEA à se réorienter, pour passer de la formation continue à un soutien concret, comme l'assistance à un nombre limité d'entreprises pour leur permettre de participer à des expositions, suivie d'un accompagnement et d'un mentorat. Un représentant de la CEA a réitéré l'approche de la Commission axée sur la demande, citant l'exemple d'une demande d'aide du Togo relative au changement de base de son PIB, à laquelle la CEA avait répondu. Les participants ont souligné que l'affectation des ressources à la promotion de la sécurité humaine et de la protection sociale et à la prise en compte des besoins des populations serait plus efficace pour assurer la sécurité et la stabilité nationales que les dépenses excessives consacrées actuellement aux services de défense et du renseignement.

VIII. Présentation des initiatives phares de la Commission économique pour l'Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

A. Présentation

27. Les représentants du secrétariat ont présenté une étude intitulée *Personal remittances and their contribution to sustainable economic development financing in West Africa*⁴ (Les envois de fonds personnels et leur contribution au financement du développement économique durable en Afrique de l'Ouest), qui avait été réalisée en réponse à une recommandation adoptée lors de la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental, tenue en 2024. L'Afrique de l'Ouest était le deuxième bénéficiaire des envois de fonds parmi toutes les sous-régions africaines et le Nigéria avait reçu 57,2 % des envois de fonds dans la sous-région. Classés par ordre décroissant du montant des envois de fonds reçus, le Nigéria, le Sénégal, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali avaient chacun reçu plus d'un milliard de dollars en 2023, ce qui démontrait l'énorme potentiel des envois de fonds pour le financement du développement si des cadres réglementaires et institutionnels appropriés étaient mis en place. Une analyse au niveau macroéconomique avait été menée afin de comprendre l'effet des envois de fonds sur le développement financier, la capacité d'investissement des ménages, la consommation des ménages et la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les effets de l'efficacité réglementaire et institutionnelle sur les envois de fonds. Il ressortait clairement des conclusions que les envois de fonds reçus par les ménages avaient eu un effet positif significatif sur l'investissement et la consommation de ces derniers.

28. Une analyse au niveau microéconomique avait été entreprise au Ghana afin d'étudier les effets des envois de fonds destinés aux ménages sur le financement des objectifs. Les résultats suggéraient que les envois de fonds avaient contribué de manière significative à la participation des ménages aux activités agricoles, à l'adoption des énergies renouvelables et à la participation

⁴ CEA (à paraître).

à l'économie numérique par l'utilisation de l'argent mobile ou de la détention d'un compte bancaire.

B. Débat

29. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont penchés sur la contribution des envois de fonds à l'accélération du développement durable dans les économies d'Afrique de l'Ouest, affirmant que la valeur totale des envois dépassait parfois celle de l'investissement étranger direct. Les représentants du Bénin, du Ghana, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Togo ont décrit leurs expériences nationales, expliquant que la plupart des envois de fonds étaient utilisés pour la consommation – en particulier l'éducation, le logement et les services – plutôt que pour des investissements productifs. Les participants ont toutefois souligné qu'en raison des liens macroéconomiques, l'augmentation de la consommation avait un effet positif sur la croissance économique, le bien-être et le développement durable en général. Le Comité intergouvernemental a souligné la nécessité de disposer de données fiables pour évaluer l'impact des envois de fonds sur le développement, afin d'éclairer la planification et la prise de décision et d'inciter les communautés de la diaspora à investir dans leur pays d'origine.

30. Parmi les principaux problèmes soulevés figuraient le coût élevé des transferts d'argent, l'utilisation généralisée des canaux informels en raison des frais élevés et la faiblesse des montants des fonds rapatriés investis dans l'agriculture et les petites et moyennes entreprises. Les participants ont reconnu l'importance de la coopération entre les pays de la sous-région pour réduire le coût des transferts, améliorer le système informel des envois de fonds et garantir les droits des travailleurs migrants. En outre, ils ont appelé à l'instauration d'un climat propice à la rétention de la main-d'œuvre qualifiée et à l'accroissement de l'investissement des envois de fonds dans des activités productives. Enfin, ils ont souligné que les envois de fonds restaient la source de financement la plus importante pour le développement humain et social en Afrique de l'Ouest.

IX. Examen et adoption des projets de recommandations du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest [point 9 de l'ordre du jour]

31. Le Comité intergouvernemental a examiné et adopté les recommandations suivantes, et a demandé au Bureau de les transmettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-huitième session de la CEA.

32. Les membres de la CEA devraient :

a) Mettre en place un système efficace d'organisation du secteur informel, en vue de renforcer sa contribution à la collecte de l'impôt, et de lutter contre la fraude et les inégalités fiscales parmi les contribuables en tirant parti de la technologie numérique ;

b) Mettre en œuvre des mesures adéquates et des mécanismes de soutien spécifiques pour prévenir l'exclusion numérique des populations rurales plus âgées et moins éduquées et protéger les petits contribuables d'un système rigide et automatisé, tout en exploitant la transition numérique pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures ;

c) Améliorer les technologies de l'information et les systèmes de sécurité des données afin de garantir leur protection contre les cyberattaques et

la perte de données, et de maintenir la continuité des activités, tout en renforçant l'appropriation nationale des solutions technologiques ;

d) Tirer parti des technologies numériques pour éviter la double imposition ou l'imposition multiple et renforcer la transparence et le principe de responsabilité dans la mobilisation des ressources en réduisant au minimum les processus manuels et en réduisant les possibilités de corruption et de mauvaise gestion, afin d'encourager le secteur privé à s'engager dans le paiement des impôts pertinents ;

e) Renforcer les mécanismes de diffusion d'informations sur les procédures fiscales, en particulier les déclarations d'impôt, et améliorer l'éducation fiscale, la sensibilisation des parties prenantes et la promotion du civisme fiscal afin d'améliorer la mise en conformité ;

f) Entreprendre des consultations nationales approfondies sur l'initiative « Au-delà du PIB » et œuvrer avec les partenaires au niveau régional pour promouvoir une position africaine commune et apporter des contributions pertinentes, en tenant compte des particularités du continent ;

g) Investir dans le capital humain en dotant les jeunes de compétences numériques, en promouvant une croissance inclusive, en encourageant l'esprit d'entreprise et en favorisant les débouchés commerciaux en vue d'exploiter le dividende démographique, de retenir les talents et de réduire au minimum la fuite des cerveaux ;

h) Prendre les mesures nécessaires pour renforcer la capacité des organismes nationaux de statistique à assurer la production et la diffusion des données en temps voulu ;

i) Promouvoir l'inclusion financière par le biais de la transition numérique, de mesures d'incitation, d'instruments réglementaires et institutionnels appropriés et de mesures ciblant les diasporas, en vue de réduire les coûts des envois de fonds et d'attirer les fonds de la diaspora pour financer les priorités en matière de développement ;

j) Renforcer la capacité des bénéficiaires des envois de fonds à utiliser ces fonds de manière productive sur le plan économique, notamment par le biais de programmes ciblés d'éducation financière et de formation à l'investissement, notamment en enseignant aux ménages ruraux à mieux canaliser les envois de fonds vers des investissements agricoles, afin de renforcer le développement rural et la sécurité alimentaire.

33. La CEA, en partenariat avec les organisations régionales et internationales, devrait :

a) Tirer des enseignements à partir des expériences de la Sierra Leone et de l'UEMOA, en vue de mettre en place une politique fiscale commune harmonisée et efficace en Afrique de l'Ouest, en recourant à la transition numérique et en traitant les questions liées à la taxation du commerce numérique ;

b) Aider ses membres à partager leurs expériences en ce qui concerne l'exploitation du potentiel des mécanismes de financement innovants pour le développement durable et leur alignement sur les stratégies régionales et nationales de développement ;

c) Communiquer avec ses membres à l'aide d'une note d'orientation et d'un modèle standardisé afin de recueillir leurs points de vue, dans le cadre des consultations globales en cours sur l'initiative « Au-delà du PIB » ;

d) Aider ses membres à tirer un meilleur parti des possibilités offertes par les différents fonds pour le climat afin de financer les projets d'infrastructure, en général, et les projets d'adaptation au climat, en particulier ;

e) Continuer à encourager ses membres à mutualiser leurs expériences en matière de modernisation des systèmes fiscaux afin d'améliorer la collecte des recettes dans les pays d'Afrique de l'Ouest ;

f) Mener une étude sur les liens entre l'évolution de la dette et les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 9, en Afrique de l'Ouest ;

g) Inclure une évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans toutes les éditions futures du document actuellement connu sous le nom de « Rapport sur les progrès accomplis par les États d'Afrique de l'Ouest dans la réalisation des objectifs de développement durable » ;

h) Identifier les champions de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et organiser régulièrement des forums d'apprentissage entre les pairs afin de faciliter le partage des connaissances et des meilleures pratiques parmi ses membres et les petites et moyennes entreprises.

34. La CEDEAO, l'UEMOA et d'autres organisations sous-régionales de développement devraient :

a) Promouvoir la mise en place de mécanismes régionaux ou de cadres réglementaires pour assurer un meilleur usage des envois de fonds à des fins d'investissement dans le financement du développement durable ;

b) Promouvoir le partage d'informations et des meilleures pratiques pour consacrer les fonds de la diaspora au financement du développement durable en Afrique de l'Ouest.

X. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest [point 10 de l'ordre du jour]

35. Les participants ont décidé que la prochaine réunion aurait lieu à des dates fixées d'un commun accord en novembre 2026. La Sierra Leone a proposé d'accueillir la réunion et la CEA s'est engagée à fournir le soutien et les conseils nécessaires.

XI. Questions diverses [point 11 de l'ordre du jour]

36. Aucune autre question n'a été soulevée.

XII. Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

37. Le Président du Bureau de la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental, le Directeur adjoint du Département de la planification, des politiques et de la recherche du Ministère sierra-léonais de la planification et du développement économique, Joseph Samah, a prononcé une motion de remerciement au nom de tous les participants.

38. La Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest s'est déclarée satisfaite des contributions fructueuses et des conseils stratégiques fournis au cours de la réunion. Elle a réaffirmé l'engagement de la CEA à accorder la priorité aux besoins de ses membres et à poursuivre le dialogue avec eux. Elle a ensuite déclaré formellement clos les travaux de la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental.